



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/CP/2003/L.4  
10 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES PARTIES  
Neuvième session  
Milan, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2003  
Point 9 b) de l'ordre du jour

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**  
**BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Projet de décision -/CP.9**

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* le paragraphe 4 des procédures financières de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>1</sup>,

*Ayant examiné* le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 présenté par le Secrétaire exécutif<sup>2</sup>,

1. *Approuve* le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant de 34 807 326 dollars É.-U. aux fins précisées dans le tableau ci-après;

---

<sup>1</sup> FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 15/CP.1, annexe I.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2003/5 et Add.1, et FCCC/SBI/2003/15 et Add.1.

2. *Prend note avec satisfaction* de la contribution annuelle du gouvernement du pays hôte d'un montant de 766 938 euros, venant en déduction des dépenses prévues;
3. *Adopte* le barème indicatif des contributions pour 2004 et 2005 qui figure dans l'annexe I à la présente décision;
4. *Approuve* le tableau des effectifs pour le budget-programme, qui figure dans le tableau 2 ci-après;
5. *Note* que le Protocole de Kyoto pourrait entrer en vigueur durant l'exercice biennal 2004-2005, que le budget-programme contient par conséquent des éléments se rapportant à la Convention ainsi que des éléments liés aux activités préparatoires au titre du Protocole de Kyoto, et que les éléments se rapportant au Protocole de Kyoto expressément pris en compte dans le budget de base, l'allocation transitoire et le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires constituent, ensemble, la portion des crédits totaux nécessaires concernant le Protocole de Kyoto;
6. *Approuve* une allocation transitoire d'un montant de 5 455 793 dollars É.-U. pour les activités en rapport avec le Protocole de Kyoto (voir le tableau 3 ci-après) qui viendra s'ajouter au budget-programme pour 2005 si le Protocole de Kyoto est entré en vigueur d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ou un montant au prorata s'il entre en vigueur ultérieurement au cours de l'année;
7. *Approuve* le tableau des effectifs au titre de l'allocation transitoire concernant le Protocole de Kyoto, contenu dans le tableau 4 ci-après;
8. *Adopte* le barème indicatif des contributions pour 2005 qui figure dans l'annexe II à la présente décision afin de déterminer les contributions au montant indiqué au paragraphe 6 ci-dessus à verser par les Parties au Protocole de Kyoto;
9. *Autorise* le Secrétaire exécutif à informer les Parties de leurs contributions à l'allocation transitoire conformément au barème indicatif mentionné au paragraphe 8 ci-dessus si le Protocole de Kyoto est entré en vigueur d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2005, ou au montant au prorata s'il entre en vigueur ultérieurement au cours de l'année;

10. *Autorise également* le Secrétaire exécutif à recueillir des contributions volontaires pour réunir les ressources nécessaires aux fins exposées au paragraphe 6;
11. *Note* que dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, l'approbation des activités liées au Protocole est sans préjudice des décisions devant être prises en ce qui concerne les questions budgétaires liées au Protocole par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
12. *Approuve* un budget conditionnel pour les services de conférence, d'un montant de 5 960 100 dollars É.-U., qui viendra s'ajouter au budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas prévoir de ressources pour ces activités, dans le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir le tableau 5 ci-après);
13. *Invite* l'Assemblée générale des Nations Unies à se prononcer, à sa cinquante-huitième session, sur la question du financement des services de conférence au titre du budget ordinaire de l'ONU;
14. *Prie* le Secrétaire exécutif de faire rapport à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur l'application du paragraphe 12 ci-dessus, si nécessaire;
15. *Autorise* le Secrétaire exécutif à opérer des transferts entre les principales lignes de crédit figurant dans le tableau 1 ci-après, étant entendu que le total des sommes transférées ne devra pas dépasser 15 % du montant estimatif total des dépenses imputées sur ces lignes de crédit et que, pour chacune de ces lignes de crédit, la réduction ne devra pas être supérieure à 25 %;
16. *Décide* de maintenir la réserve de trésorerie à un niveau correspondant à 8,3 % du montant estimatif des dépenses;
17. *Invite* toutes les Parties à la Convention à noter que les contributions au budget de base sont dues le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 8 des procédures financières, et à verser rapidement et intégralement, pour chacune des années 2004 et 2005, les contributions requises pour financer les dépenses approuvées au titre du paragraphe 1 ci-dessus, déduction faite des contributions visées au paragraphe 2 ci-dessus,

ainsi que toutes contributions qui pourraient être nécessaires pour financer les dépenses découlant des décisions visées au paragraphe 6 et 12 ci-dessus;

18. *Prend note* du montant estimatif des ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention indiqué par le Secrétaire exécutif (3 356 200 dollars É.-U. pour l'exercice biennal 2004-2005) et invite les Parties à y contribuer généreusement afin qu'au moins un participant de toutes les Parties qui remplissent les conditions voulues et deux des pays les moins avancés et petits États insulaires en développement qui remplissent les conditions voulues bénéficient d'un appui financier pour leur permettre de participer au processus de la Convention (voir le tableau 6 ci-après);

19. *Prend note* du montant estimatif des ressources nécessaires au titre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires indiqué par le Secrétaire exécutif (17 990 200 dollars É.-U. pour l'exercice biennal 2004-2005) et invite les Parties à verser des contributions à ce fonds (voir le tableau 7 ci-après);

20. *Prie* le Secrétaire exécutif, conformément aux dispositions de l'article 15 du projet de règlement intérieur tel qu'il est appliqué, de donner aux Parties une indication des incidences administratives et budgétaires des décisions que l'Organe subsidiaire de Conseil scientifique et technologique et/ou l'Organe subsidiaire de mise en œuvre soumettent à la Conférence des Parties pour adoption, ces décisions étant susceptibles d'avoir des incidences qui ne peuvent pas être couvertes par les ressources disponibles au titre du budget de base;

21. *Prie* le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa dixième session, sur les recettes et l'exécution du budget, et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005;

22. *Prie également* le Secrétaire exécutif d'indiquer comment il est tenu compte des décisions de la Conférence des Parties liées à l'article 4.8 dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005;

23. *Prie aussi* le Secrétaire exécutif d'entreprendre, si nécessaire avec le concours de l'ONU, un examen interne afin d'évaluer les activités exécutées par le secrétariat et de lui rendre compte à sa onzième session.

**Tableau 1. Budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**  
(en dollars des États-Unis)

	2004	2005	Total
<b>Dépenses</b>			
<b>A. Crédits demandés par programme</b>			
Direction exécutive et gestion	1 253 233	1 253 232	2 506 465
Services administratifs <sup>a</sup>	--	--	--
Services d'information	2 307 268	2 402 120	4 709 388
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	1 949 551	1 949 620	3 899 171
Mécanismes de coopération	803 245	746 565	1 549 810
Mise en œuvre	2 599 754	2 543 756	5 143 510
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	3 119 943	3 036 450	6 156 393
Développement durable	1 574 313	1 578 313	3 152 626
<b>B. Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat<sup>b</sup></b>	<b>1 810 000</b>	<b>1 810 280</b>	<b>3 620 280</b>
<b>Dépenses au titre des programmes (A+B)</b>	<b>15 417 307</b>	<b>15 320 336</b>	<b>30 737 643</b>
<b>C. Dépenses d'appui aux programmes (frais généraux)<sup>c</sup></b>	<b>2 004 250</b>	<b>1 991 644</b>	<b>3 995 894</b>
<b>D. Provisionnement de la réserve de trésorerie<sup>d</sup></b>	<b>73 789</b>	<b>0</b>	<b>73 789</b>
<b>BUDGET TOTAL (lignes A+B+C+D)</b>	<b>17 495 346</b>	<b>17 311 980</b>	<b>34 807 326</b>
<b>Recettes</b>			
Contribution du gouvernement du pays hôte <sup>e</sup>	831 820	831 820	1 663 640
Montant indicatif des contributions (annexe I)	16 663 526	16 480 160	33 143 686
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>17 495 346</b>	<b>17 311 980</b>	<b>34 807 326</b>

<sup>a</sup> Financés par les fonds pour frais généraux.

<sup>b</sup> Gérées par les Services administratifs.

<sup>c</sup> Prélèvement uniforme de 13 % appliqué par l'ONU au titre de l'appui administratif.

<sup>d</sup> Conformément aux procédures financières (décision 15/CP.1, annexe I, par. 14). Le montant de la réserve de trésorerie sera porté à 1 445 989 dollars des É.-U. en 2004 et maintenu à ce niveau en 2005.

<sup>e</sup> Équivaut à 766 938 euros, sur la base du taux de change appliqué par l'ONU en septembre 2003.

**Tableau 2. Effectifs nécessaires à l'échelle du secrétariat  
au titre du budget de base**

	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>		
SSG	1	1
D-2	4	4
D-1	6	6
P-5	8	8
P-4	18	18
P-3	25	25
P-2	9	9
<b>Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	<b>71</b>	<b>71</b>
<b>Total, agents des services généraux</b>	<b>39,5</b>	<b>39,5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110,5</b>	<b>110,5</b>

**Tableau 3. Ressources nécessaires au titre de l'allocation transitoire  
concernant le Protocole de Kyoto en 2005**  
(en dollars des États-Unis)

<b>Dépenses</b>	
<b>A. Crédits demandés par programme</b>	
Direction exécutive et gestion	426 200
Mécanismes de coopération	3 292 750
Méthodes, inventaires et travaux scientifiques	278 400
Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence	117 712
Services d'information	230 850
Développement durable	112 200
<b>Dépenses proposées au titre des programmes</b>	<b>4 458 112</b>
<b>B. Dépenses d'appui aux programmes (frais généraux)<sup>a</sup></b>	<b>579 555</b>
<b>C. Provisionnement de la réserve de trésorerie<sup>b</sup></b>	<b>418 126</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (lignes A+B+C)</b>	<b>5 455 793</b>

<sup>a</sup> Au taux standard de 13 % appliqué par l'Organisation des Nations Unies au titre de l'appui administratif.

<sup>b</sup> Conformément à la décision 15/CP.1, annexe I, par. 14.

**Tableau 4. Effectifs nécessaires au titre de l'allocation transitoire  
concernant le Protocole de Kyoto en 2005**

<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	
D-2	1
P-5	2
P-4	4
P-3	9
P-2	1
<b>Total, administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>	<b>17</b>
<b>Total, agents des services généraux</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>

<sup>a</sup> Cinq des postes indiqués figurent également dans le tableau d'effectifs principal (tableau 2) mais sont gelés jusqu'au déblocage de l'allocation transitoire.

**Tableau 5. Budget conditionnel pour les services de conférence**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2004	2005	Total pour l'exercice biennal
Interprétation <sup>a</sup>	859,5	885,3	1 744,8
Documentation <sup>b</sup>			
Traduction	1 067,9	1 100,0	2 167,9
Reproduction et distribution	368,7	379,8	748,5
Appui au service des séances <sup>c</sup>	197,1	202,9	400,0
<b>Total partiel</b>	<b>2 493,2</b>	<b>2 568,0</b>	<b>5 061,3</b>
Dépense d'appui aux programmes (frais généraux) <sup>d</sup>	324,2	333,8	658,0
Provisionnement de la réserve de trésorerie <sup>e</sup>	233,8	7,1	240,9
<b>TOTAL</b>	<b>3 051,2</b>	<b>2 908,9</b>	<b>5 960,1</b>

Note: Le budget conditionnel pour les services de conférence a été établi sur la base des hypothèses suivantes:

- Il ne devrait pas y avoir plus de 40 séances avec interprétation par session;
- Le volume de la documentation a été calculé sur la base de la production moyenne pendant la période 1997-2002, soit environ 1 400 pages par an pour la traduction et la révision et environ 4 500 pages par an pour la reproduction et la distribution, avec un tirage avoisinant 2 000 exemplaires par page;
- L'appui au service des séances comprend le personnel normalement fourni par les services de conférence de l'ONUG pour la coordination et le soutien des services d'interprétation, de traduction et de reproduction pendant les sessions.

D'une façon générale, les estimations sont prudentes et l'on est parti du principe que les besoins n'augmenteraient pas sensiblement pendant l'exercice biennal.

<sup>a</sup> Traitements, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance des interprètes.

<sup>b</sup> Comprend tous les coûts afférents au traitement de la documentation avant, pendant et après les sessions; le coût de la traduction comprend la révision et la dactylographie des documents.

<sup>c</sup> Traitements, frais de voyage et indemnité journalière de subsistance du personnel d'appui au service des séances et frais d'expédition et de télécommunication.

<sup>d</sup> Prélèvement uniforme de 13 % opéré par l'ONU au titre de l'appui administratif.

<sup>e</sup> Conformément au paragraphe 14 des procédures financières. Le chiffre pour 2004 représente 8,3 % du total partiel et du montant des fonds pour frais généraux; le chiffre pour 2005 correspond au montant nécessaire pour porter la réserve, après report du solde de 2004, à 8,3 % du total partiel et du montant du fonds pour frais généraux pour cette année-là.

**Tableau 6. Ressources nécessaires pour le Fonds d'affectation spéciale  
pour la participation au processus de la Convention**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

<b>Objet de dépense</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Appui aux Parties remplissant les conditions voulues pour leur permettre de participer à une session de deux semaines des organes subsidiaires	630,0	630,0
Appui aux Parties remplissant les conditions voulues pour leur permettre de participer à une session de deux semaines de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires <sup>a</sup>	855,0	855,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 485,0</b>	<b>1 485,0</b>
Dépenses d'appui aux programmes <sup>b</sup>	193,1	193,1
<b>TOTAL</b>	<b>1 678,1</b>	<b>1 678,1</b>

<sup>a</sup> Y compris le financement de la participation d'un deuxième représentant pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, conformément à la pratique suivie jusqu'à présent par la Conférence des Parties à toutes ses sessions.

<sup>b</sup> Prélèvement uniforme de 13 % opéré par l'ONU au titre de l'appui administratif.

**Tableau 7. Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires exécutées par le secrétariat en 2004-2005**  
(en milliers de dollars des États-Unis)

	<b>Coût</b>
<b><u>Convention</u></b>	
Seize ateliers, d'un coût moyen de 150 000 dollars chacun <sup>a</sup>	2 400,0
Information: Appui et produits	405,0
Appui à l'établissement de rapports sur la mise en œuvre	200,0
Activités propres à soutenir et à faciliter les efforts entrepris par les Parties non visées par l'annexe I pour mettre en œuvre la Convention, notamment une assistance technique aux réunions et ateliers du Groupe consultatif d'experts	300,0
Appui au système d'information sur les communications nationales, au réseau et à la formation	200,0
Travaux méthodologiques sur les effets, la vulnérabilité et l'adaptation	110,0
Coopération avec des organismes scientifiques et travaux méthodologiques concernant la recherche et l'observation systématique	110,0
Élaboration d'un logiciel amélioré pour faciliter l'établissement d'inventaires par les Parties non visées à l'annexe I et leur intégration dans une base de données commune	110,0
Formation de spécialistes de l'examen des inventaires de gaz à effet de serre	227,6
Tenue à jour et développement de la base de données sur les gaz à effet de serre, y compris un logiciel, des consultants et un administrateur de programme P-3	490,0
Appui à l'application d'un guide des bonnes pratiques concernant l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, examen technique des données relatives à ce domaine d'activité et travaux méthodologiques (produits ligneux récoltés, projections)	125,0
Appui à l'exécution d'activités de renforcement des capacités et à la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention	730,0
Appui à la mise en œuvre du paragraphe 5 de l'article 4 de la Convention	300,0
Appui aux réunions du Groupe d'experts des pays les moins avancés, ainsi qu'à l'établissement et à l'application des plans d'action nationaux aux fins de l'adaptation	770,0
<b>Total partiel I</b>	<b>6 477,6</b>

	<b>Coût</b>
<b><u>Protocole</u></b>	
Quatre ateliers, d'un coût moyen de 150 000 dollars chacun <sup>a</sup>	600,0
Information: Appui et produits	45,0
Appui au fonctionnement du Conseil exécutif du Mécanisme pour un développement propre	3 735,0
Appui au fonctionnement du Comité de supervision établi au titre de l'article 6 du Protocole de Kyoto	1 300,0
Mise en place du Comité de contrôle et préparatifs connexes (projet de règlement intérieur, projet de plan de travail)	68,0
Appui aux registres et mise au point, essai et mise en service du relevé des transactions	2 687,0
Appui à la mise au point de méthodes/ajustements et de lignes directrices et travaux sur les données communiquées au sujet de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie	100,0
Formation de spécialistes de l'examen des inventaires de gaz à effet de serre	64,4
<b>Total partiel II</b>	<b>8 599,4</b>
<b>Total, dépenses directes (I+II)</b>	<b>15 077,0</b>
Montant prélevé au titre de l'appui aux programmes (13 %)	<b>1 960,0</b>
<b>Provisionnement de la réserve de trésorerie<sup>b</sup></b>	<b>953,2</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 990,2</b>

<sup>a</sup> Le nombre estimatif total d'ateliers (20) proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 a été calculé sur la base du nombre moyen d'ateliers tenus pendant l'exercice en cours et les précédents. Ces ateliers portent sur diverses questions, dont l'article 6 de la Convention, les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, le transfert de technologie, le renforcement des capacités pour les mécanismes fondés sur l'exécution de projets et les paragraphes 8 et 9 de l'article 4.

<sup>b</sup> Conformément aux règles de l'Organisation des Nations Unies, la réserve de trésorerie représente 15 % des dépenses moyennes d'une année, déduction faite du montant accumulé jusque-là aux mêmes fins.

ANNEXE I

**Barème indicatif des contributions au budget-programme pour 2004-2005**

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2004</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Afghanistan	0,001	0,001	0,001
Afrique du Sud	0,408	0,396	0,396
Albanie	0,003	0,003	0,003
Algérie	0,070	0,068	0,068
Allemagne	9,769	9,480	9,480
Angola	0,002	0,002	0,002
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002
Arabie saoudite	0,554	0,538	0,538
Argentine	0,969	0,940	0,940
Arménie	0,002	0,002	0,002
Australie	1,627	1,579	1,579
Autriche	0,947	0,919	0,919
Azerbaïdjan	0,004	0,004	0,004
Bahamas	0,012	0,012	0,012
Bahreïn	0,018	0,017	0,017
Bangladesh	0,010	0,010	0,010
Barbade	0,009	0,009	0,009
Bélarus	0,019	0,018	0,018
Belgique	1,129	1,096	1,096
Belize	0,001	0,001	0,001
Bénin	0,002	0,002	0,002
Bhoutan	0,001	0,001	0,001
Bolivie	0,008	0,008	0,008
Bosnie-Herzégovine	0,004	0,004	0,004
Botswana	0,010	0,010	0,010
Brésil	2,390	2,319	2,319
Bulgarie	0,013	0,013	0,013
Burkina Faso	0,002	0,002	0,002
Burundi	0,001	0,001	0,001
Cambodge	0,002	0,002	0,002
Cameroun	0,009	0,009	0,009
Canada	2,558	2,482	2,482
Cap-Vert	0,001	0,001	0,001
Chili	0,212	0,206	0,206
Chine	1,532	1,487	1,487
Chypre	0,038	0,037	0,037
Colombie	0,201	0,195	0,195

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2004</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Communauté européenne	2,500	2,500	2,500
Comores	0,001	0,001	0,001
Congo	0,001	0,001	0,001
Costa Rica	0,020	0,019	0,019
Côte d'Ivoire	0,009	0,009	0,009
Croatie	0,039	0,038	0,038
Cuba	0,030	0,029	0,029
Danemark	0,749	0,727	0,727
Djibouti	0,001	0,001	0,001
Dominique	0,001	0,001	0,001
Égypte	0,081	0,079	0,079
El Salvador	0,018	0,017	0,017
Émirats arabes unis	0,202	0,196	0,196
Équateur	0,025	0,024	0,024
Érythrée	0,001	0,001	0,001
Espagne	2,519	2,444	2,444
Estonie	0,010	0,010	0,010
États-Unis d'Amérique*	22,000	21,349	21,349
Éthiopie	0,004	0,004	0,004
Ex-République yougoslave de Macédoine	0,006	0,006	0,006
Fédération de Russie	1,200	1,164	1,164
Fidji	0,004	0,004	0,004
Finlande	0,522	0,507	0,507
France	6,466	6,275	6,275
Gabon	0,014	0,014	0,014
Gambie	0,001	0,001	0,001
Géorgie	0,005	0,005	0,005
Ghana	0,005	0,005	0,005
Grèce	0,539	0,523	0,523
Grenade	0,001	0,001	0,001
Guatemala	0,027	0,026	0,026
Guinée	0,003	0,003	0,003
Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001
Guinée équatoriale	0,001	0,001	0,001
Guyana	0,001	0,001	0,001
Haïti	0,002	0,002	0,002
Honduras	0,005	0,005	0,005
Hongrie	0,120	0,116	0,116
Îles Cook	0,001	0,001	0,001

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2004</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Îles Marshall	0,001	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001	0,001
Inde	0,341	0,331	0,331
Indonésie	0,200	0,194	0,194
Iran (République islamique d')	0,272	0,264	0,264
Irlande	0,294	0,285	0,285
Islande	0,033	0,032	0,032
Israël	0,415	0,403	0,403
Italie	5,065	4,915	4,915
Jamahiriya arabe libyenne	0,067	0,065	0,065
Jamaïque	0,004	0,004	0,004
Japon	19,516	18,938	18,938
Jordanie	0,008	0,008	0,008
Kazakhstan	0,028	0,027	0,027
Kenya	0,008	0,008	0,008
Kirghizistan	0,001	0,001	0,001
Kiribati	0,001	0,001	0,001
Koweït	0,147	0,143	0,143
Lesotho	0,001	0,001	0,001
Lettonie	0,010	0,010	0,010
Liban	0,012	0,012	0,012
Libéria	0,001	0,001	0,001
Liechtenstein	0,006	0,006	0,006
Lituanie	0,017	0,016	0,016
Luxembourg	0,080	0,078	0,078
Madagascar	0,003	0,003	0,003
Malaisie	0,235	0,228	0,228
Malawi	0,002	0,002	0,002
Maldives	0,001	0,001	0,001
Mali	0,002	0,002	0,002
Malte	0,015	0,015	0,015
Maroc	0,044	0,043	0,043
Maurice	0,011	0,011	0,011
Mauritanie	0,001	0,001	0,001
Mexique	1,086	1,054	1,054
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001	0,001
Monaco	0,004	0,004	0,004
Mongolie	0,001	0,001	0,001
Mozambique	0,001	0,001	0,001
Myanmar	0,010	0,010	0,010

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2004</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Namibie	0,007	0,007	0,007
Nauru	0,001	0,001	0,001
Népal	0,004	0,004	0,004
Nicaragua	0,001	0,001	0,001
Niger	0,001	0,001	0,001
Nigéria	0,068	0,066	0,066
Nioué	0,001	0,001	0,001
Norvège	0,646	0,627	0,627
Nouvelle-Zélande	0,241	0,234	0,234
Oman	0,061	0,059	0,059
Ouganda	0,005	0,005	0,005
Ouzbékistan	0,011	0,011	0,011
Pakistan	0,061	0,059	0,059
Palaos	0,001	0,001	0,001
Panama	0,018	0,017	0,017
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,006	0,006	0,006
Paraguay	0,016	0,016	0,016
Pays-Bas	1,738	1,687	1,687
Pérou	0,118	0,115	0,115
Philippines	0,100	0,097	0,097
Pologne	0,378	0,367	0,367
Portugal	0,462	0,448	0,448
Qatar	0,034	0,033	0,033
République arabe syrienne	0,080	0,078	0,078
République centrafricaine	0,001	0,001	0,001
République de Corée	1,851	1,796	1,796
République de Moldova	0,002	0,002	0,002
République démocratique du Congo	0,004	0,004	0,004
République démocratique populaire lao	0,001	0,001	
République dominicaine	0,023	0,022	0,022
République populaire démocratique de Corée	0,009	0,009	0,009
République tchèque	0,203	0,197	0,197
République-Unie de Tanzanie	0,004	0,004	0,004
Roumanie	0,058	0,056	0,056
Royaume-Uni	5,536	5,372	5,372
Rwanda	0,001	0,001	0,001
Sainte-Lucie	0,002	0,002	0,002
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001

Partie	Barème de l'ONU 2003	Barème révisé au titre de la Convention pour 2004	Barème révisé au titre de la Convention pour 2005
Saint-Marin	0,002	0,002	0,002
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001
Samoa	0,001	0,001	0,001
Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001
Sénégal	0,005	0,005	0,005
Serbie-et-Monténégro	0,020	0,019	0,019
Seychelles	0,002	0,002	0,002
Sierra Leone	0,001	0,001	0,001
Singapour	0,393	0,381	0,381
Slovaquie	0,043	0,042	0,042
Slovénie	0,081	0,079	0,079
Soudan	0,006	0,006	0,006
Sri Lanka	0,016	0,016	0,016
Suède	1,027	0,996	0,996
Suisse	1,274	1,236	1,236
Suriname	0,002	0,002	0,002
Swaziland	0,002	0,002	0,002
Tadjikistan	0,001	0,001	0,001
Tchad	0,001	0,001	0,001
Thaïlande	0,294	0,285	0,285
Togo	0,001	0,001	0,001
Tonga	0,001	0,001	0,001
Trinité-et-Tobago	0,016	0,016	0,016
Tunisie	0,030	0,029	0,029
Turkménistan	0,003	0,003	0,003
Tuvalu	0,001	0,001	0,001
Ukraine	0,053	0,051	0,051
Uruguay	0,080	0,078	0,078
Vanuatu	0,001	0,001	0,001
Venezuela	0,208	0,202	0,202
Viet Nam	0,016	0,016	0,016
Yémen	0,006	0,006	0,006
Zambie	0,002	0,002	0,002
Zimbabwe	0,008	0,008	0,008
<b>TOTAL</b>	<b>102,974</b>	<b>100,000</b>	<b>100,000</b>

\* Le secrétariat a pris note de la position des États-Unis, qui estiment que leurs contributions au budget de base pour l'exercice biennal 2004-2005 seront d'un montant équivalant à leur quote-part fixée dans le barème indicatif au titre de la Convention, déduction faite de leur part proportionnelle des activités préparatoires liées à l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Coût estimatif des activités préparatoires relatives  
au Protocole de Kyoto en 2004-2005**  
*(en dollars des États-Unis)*

<b>Programme</b>	
<b>A.</b>	<b>Mécanismes de coopération</b> <span style="float:right"><b>1 309 660</b></span>
<b>B.</b>	<b>Autres travaux techniques</b>
	Mise en œuvre <span style="float:right">191 000</span>
	Méthodes, inventaires et travaux scientifiques <span style="float:right">321 990</span>
	Développement durable <span style="float:right">153 500</span>
<b>TOTAL B</b>	<b>666 490</b>
<b>C.</b>	<b>Services et autres activités</b>
	Direction exécutive et gestion <span style="float:right">161 143</span>
	Affaires intergouvernementales et affaires de la Conférence <span style="float:right">250 681</span>
	Appui à l'information <span style="float:right">302 449</span>
	Dépenses de fonctionnement à l'échelle du secrétariat <span style="float:right">232 751</span>
<b>TOTAL C</b>	<b>947 024</b>
<b>D.</b>	<b>Total (A+B+C)</b> <span style="float:right"><b>2 923 174</b></span>
	Dépenses d'appui aux programmes (frais généraux) <span style="float:right"><b>380 013</b></span>
	Réserve de trésorerie <span style="float:right"><b>7 017</b></span>
<b>E.</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL POUR LES ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES</b> <span style="float:right"><b>3 310 204</b></span>
<b>F.</b>	<b>TOTAL DU BUDGET-PROGRAMME</b> <span style="float:right"><b>34 807 326</b></span>
	<b>Pourcentage du total E pour les activités préparatoires au titre du Protocole de Kyoto</b> <span style="float:right"><b>9,51 %</b></span>

ANNEXE II

**Barème indicatif des contributions en 2005 pour l'allocation  
transitoire au titre du Protocole de Kyoto<sup>a</sup>**

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Afrique du Sud	0,408	0,582
Allemagne	9,769	13,945
Antigua-et-Barbuda	0,002	0,003
Argentine	0,969	1,383
Arménie	0,002	0,003
Autriche	0,947	1,352
Azerbaïdjan	0,004	0,006
Bahamas	0,012	0,017
Bangladesh	0,010	0,014
Barbade	0,009	0,013
Belgique	1,129	1,612
Belize	0,001	0,001
Bénin	0,002	0,003
Bhoutan	0,001	0,001
Bolivie	0,008	0,011
Botswana	0,010	0,014
Brésil	2,390	3,412
Bulgarie	0,013	0,019
Burundi	0,001	0,001
Cambodge	0,002	0,003
Cameroun	0,009	0,013
Canada	2,558	3,651
Chili	0,212	0,303
Chine	1,532	2,187
Chypre	0,038	0,054
Colombie	0,201	0,287
Communauté européenne	2,500	2,500
Costa Rica	0,020	0,029
Cuba	0,030	0,043
Danemark	0,749	1,069
Djibouti	0,001	0,001

---

<sup>a</sup> Le tableau sera actualisé pour tenir compte des nouvelles ratifications du Protocole de Kyoto, conformément aux procédures courantes.

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
El Salvador	0,018	0,026
Équateur	0,025	0,036
Espagne	2,519	3,595
Estonie	0,010	0,014
Fidji	0,004	0,006
Finlande	0,522	0,745
France	6,466	9,230
Gambie	0,001	0,001
Géorgie	0,005	0,007
Ghana	0,005	0,007
Grèce	0,539	0,769
Grenade	0,001	0,001
Guatemala	0,027	0,039
Guinée	0,003	0,004
Guinée équatoriale	0,001	0,001
Guyana	0,001	0,001
Honduras	0,005	0,007
Hongrie	0,120	0,171
Îles Cook	0,001	0,001
Îles Marshall	0,001	0,001
Îles Salomon	0,001	0,001
Inde	0,341	0,487
Irlande	0,294	0,420
Islande	0,033	0,047
Italie	5,065	7,230
Jamaïque	0,004	0,006
Japon	19,516	22,000
Jordanie	0,008	0,011
Kirghizistan	0,001	0,001
Kiribati	0,001	0,001
Lesotho	0,001	0,001
Lettonie	0,010	0,014
Libéria	0,001	0,001
Lituanie	0,017	0,024
Luxembourg	0,080	0,114
Madagascar	0,003	0,004
Malaisie	0,235	0,335
Malawi	0,002	0,002
Maldives	0,001	0,001

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Mali	0,002	0,003
Malte	0,015	0,021
Maroc	0,044	0,063
Maurice	0,011	0,016
Mexique	1,086	1,550
Micronésie (États fédérés de)	0,001	0,001
Mongolie	0,001	0,001
Myanmar	0,010	0,014
Namibie	0,007	0,010
Nauru	0,001	0,001
Nicaragua	0,001	0,001
Nioué	0,001	0,001
Norvège	0,646	0,922
Nouvelle-Zélande	0,241	0,344
Ouganda	0,005	0,007
Ouzbékistan	0,011	0,016
Palaos	0,001	0,001
Panama	0,018	0,026
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,006	0,009
Paraguay	0,016	0,023
Pays-Bas	1,738	2,481
Pérou	0,118	0,168
Philippines	0,100	0,143
Pologne	0,378	0,540
Portugal	0,462	0,659
République de Corée	1,851	2,642
République de Moldova	0,002	0,003
République démocratique populaire lao	0,001	0,001
République dominicaine	0,023	0,033
République tchèque	0,203	0,290
République-Unie de Tanzanie	0,004	0,006
Roumanie	0,058	0,083
Royaume-Uni	5,536	7,902
Sainte-Lucie	0,002	0,003
Samoa	0,001	0,001
Sénégal	0,005	0,007
Seychelles	0,002	0,003
Slovaquie	0,043	0,061
Slovénie	0,081	0,116

<b>Partie</b>	<b>Barème de l'ONU 2003</b>	<b>Barème révisé au titre de la Convention pour 2005</b>
Sri Lanka	0,016	0,023
Suède	1,027	1,466
Suisse	1,274	1,819
Thaïlande	0,294	0,420
Trinité-et-Tobago	0,016	0,023
Tunisie	0,030	0,043
Turkménistan	0,003	0,004
Tuvalu	0,001	0,001
Uruguay	0,080	0,114
Vanuatu	0,001	0,001
Viet Nam	0,016	0,023
<b>TOTAL</b>	<b>75,131</b>	<b>100,000</b>

-----